

LES DECHETS INTERDITS POUR VOTRE POUBELLE !

- **Les piles, les batteries ou les ampoules** : vous pouvez les recycler via des filières spéciales. Il existe également beaucoup de points de collecte dans des supermarchés ainsi que les déchetteries.
- **Les capsules en aluminium pour le café** : elles peuvent être ramenées au vendeur qui les prend alors en charge pour les rediriger vers une filière de recyclage appropriée.
- **Les déchets d'équipements électroniques** : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil (en échange de l'achat d'un neuf). Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet.
- **Les huiles alimentaires** : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire mais il est préférable de les déposer dans des points de collectes spécialisés (Déchetterie de Vermenton).
- **Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange** : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés (Déchetterie de Vermenton).
- **Les pneus** : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou un distributeur (Déchetterie de Vermenton)

Pour plus d'informations concernant les déchets vous pouvez vous sur cette page :

<https://0000003511.web.ternum-bfc.fr/tri-des-dechets>